

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Canton de Seclin

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

ETUDE PREALABLE

AOUT 89 - 1989

PRESENTATION

La commune de Camphin-en-Carembault compte environ 1500 habitants.

Comme de nombreuses communes rurales situées à proximité de centres urbains, elle a connu une pression foncière importante.

Afin de préserver et restaurer un cadre de vie rural qui constitue l'attrait de la commune, la Municipalité souhaite engager une politique d'aménagement et d'embellissement de l'ensemble du territoire communal.

Pour cela la Municipalité se propose de mener des actions conjointes :

- études préalables aboutissant à des esquisses d'aménagement lui permettant de bénéficier d'opportunités foncières, de prévoir des aménagements à moyen terme...
 - * paysagement de la départementale 925, des abords de l'autoroute du Nord, du tracé du T.G.V. et des entrées de la commune.
 - * aménagement de la départementale 41 et des espaces publics qui s'y greffent.
 - * aménagement de la zone d'extension du centre.
 - * paysagement de la nouvelle zone d'activités.

- avant-projets sommaires, en cohérence avec l'ensemble des esquisses précédentes, et répondant aux besoins immédiats d'amélioration du cadre de vie.
 - * aménagement de la rue Cochez.
 - * paysagement des abords des abri-bus dans le hameau d'Ennecourt et sur la départementale 925.

- sensibilisation des habitants à leur patrimoine
 - * réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères.

- sensibilisation des scolaires à l'architecture et au paysage en accord avec les demandes des enseignants. (cf. "L'école des passemurailles" C.A.U.E.).

AMENAGEMENT DES ABORDS DES GRANDS AXES DE CIRCULATION TRAVERSANT LA COMMUNE

Le territoire communal est traversé par la départementale 925 et l'autoroute du Nord.

Le passage du T.G.V. prévu dans la commune entre Camphin-centre et le hameau d'Encourt va renforcer la coupure existante entre les deux zones urbanisées du village.

A des degrés divers, ces trois axes de transit représentent pour les habitants des nuisances que des aménagements paysagers appropriés pourraient réduire.

Par ailleurs, le remembrement agricole en cours d'étude peut créer des opportunités foncières propices à ces aménagements.

LA DEPARTEMENTALE 925

La départementale 925 relie Carvin et Seclin. Elle constitue aussi parfois une déviation pour l'autoroute A1 quand celle-ci est saturée.

La conception routière de cette voie dans sa traversée de l'agglomération favorise les excès de vitesse des automobilistes, malgré la présence de feux de circulation dans le carrefour le plus fréquenté.

L'insécurité créée par cette départementale renforce la césure entre la zone urbanisée Nord-Ouest et le centre de la commune.

Outre l'intérêt esthétique que représenterait le paysagement de la départementale 925 et le bénéfice qui en résulterait pour l'image de la commune, en particulier vis-à-vis des automobilistes en transit, un aménagement de qualité, offrant un éclairage, un mobilier et un revêtement de sol spécifiques, créant des effets de parois et une ambiance propre à un village, devrait inciter les conducteurs à plus de prudence sur un tronçon mieux identifié en tant que voirie.

Faute d'une programmation de travaux à court terme sur l'ensemble de la départementale dans sa traversée de l'agglomération, une esquisse faisant valoir les potentialités paysagères de la voie devrait suffire.

A cette esquisse générale, s'ajoute un avant projet sommaire chiffré concernant le déplacement des arrêts d'autobus dont la situation est jugée aujourd'hui suffisamment dangereuse pour motiver leur déplacement immédiat..

L'AUTOROUTE DU NORD ET LES ENTREES DE LA COMMUNE

Le remembrement peut aussi permettre de réserver certaines zones à la protection de l'espace bâti par rapport à l'autoroute, de paysager les entrées de la commune et éventuellement, de créer des ceintures végétales aux abords des habitations.

Un repérage de quelques sites sensibles accompagné d'esquisses de faisabilité permettrait de localiser des zones d'aménagement prioritaires.

LA LIGNE T.G.V.

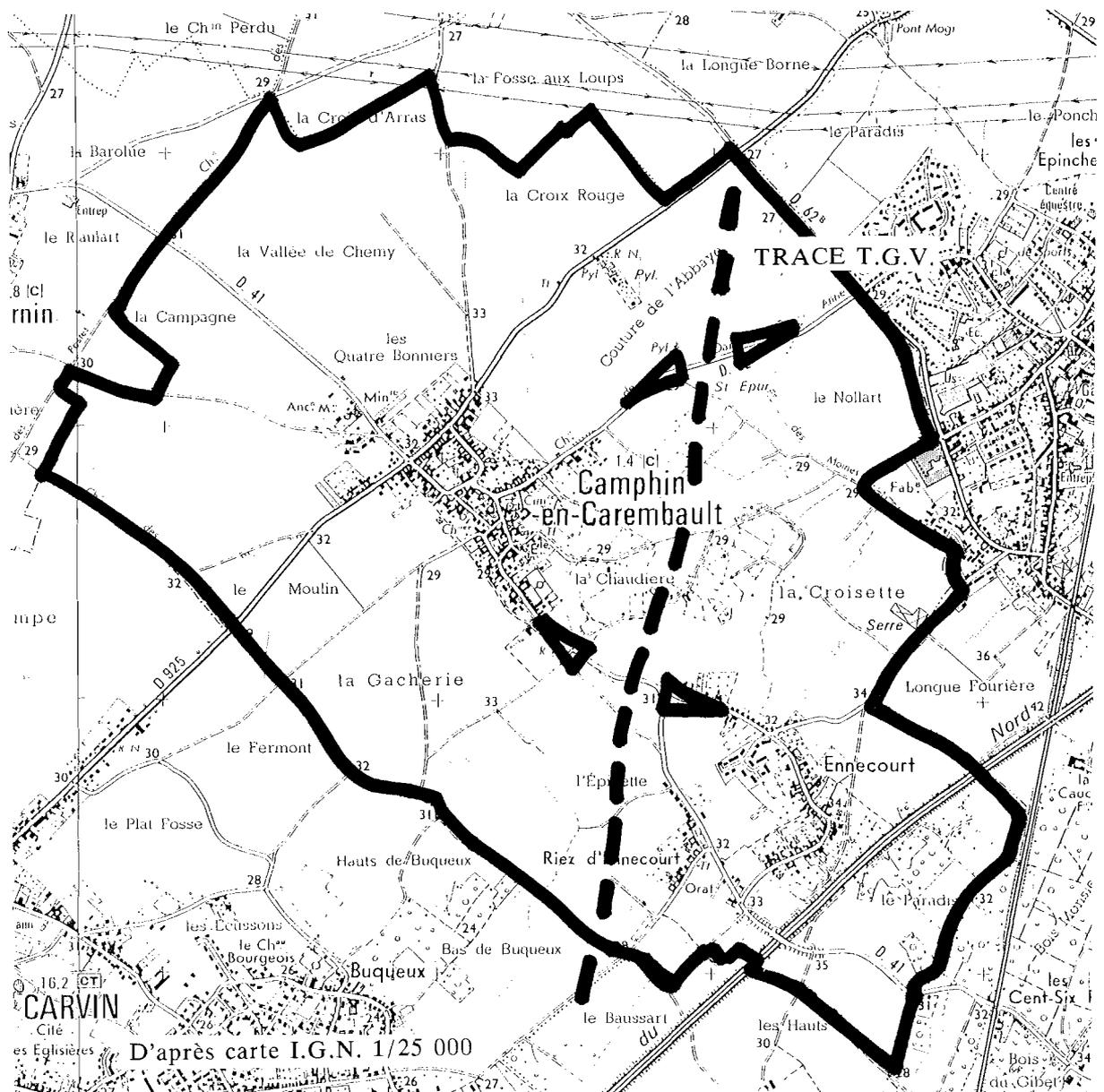
La proximité de la ligne T.G.V. avec l'espace urbanisé de la commune, la coupure qu'elle va créer dans l'espace rural et entériner entre Camphin-centre et le hameau d'Ennecourt justifie qu'une étude paysagère soit menée sur les abords du site.

Aujourd'hui, deux ponts sont prévus assurant les liaisons entre Camphin et Ennecourt par le C.D. 41 et entre Camphin et Phalempin par le C.D. 62 A.

La S.N.C.F. s'est assurée une emprise foncière variant entre 65 m et 40 m, tout le long de la ligne sur le territoire de la commune, lui permettant d'élever des merlons anti-bruit d'une hauteur de 2 mètres pour protéger Camphin et Ennecourt.

Profitant du remembrement, certains délaissés agricoles aux abords de la voie pourraient être achetés ou échangés par la commune afin de renforcer cette protection et de rompre la linéarité de la ligne T.G.V. dans le paysage.

La date de démarrage des travaux étant prévue pour mars 1990, la Municipalité souhaite que le bureau d'études puisse, le plus rapidement possible, participer aux réflexions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier et remettre en priorité un ensemble d'esquisses définissant les zones pouvant être aménagées.

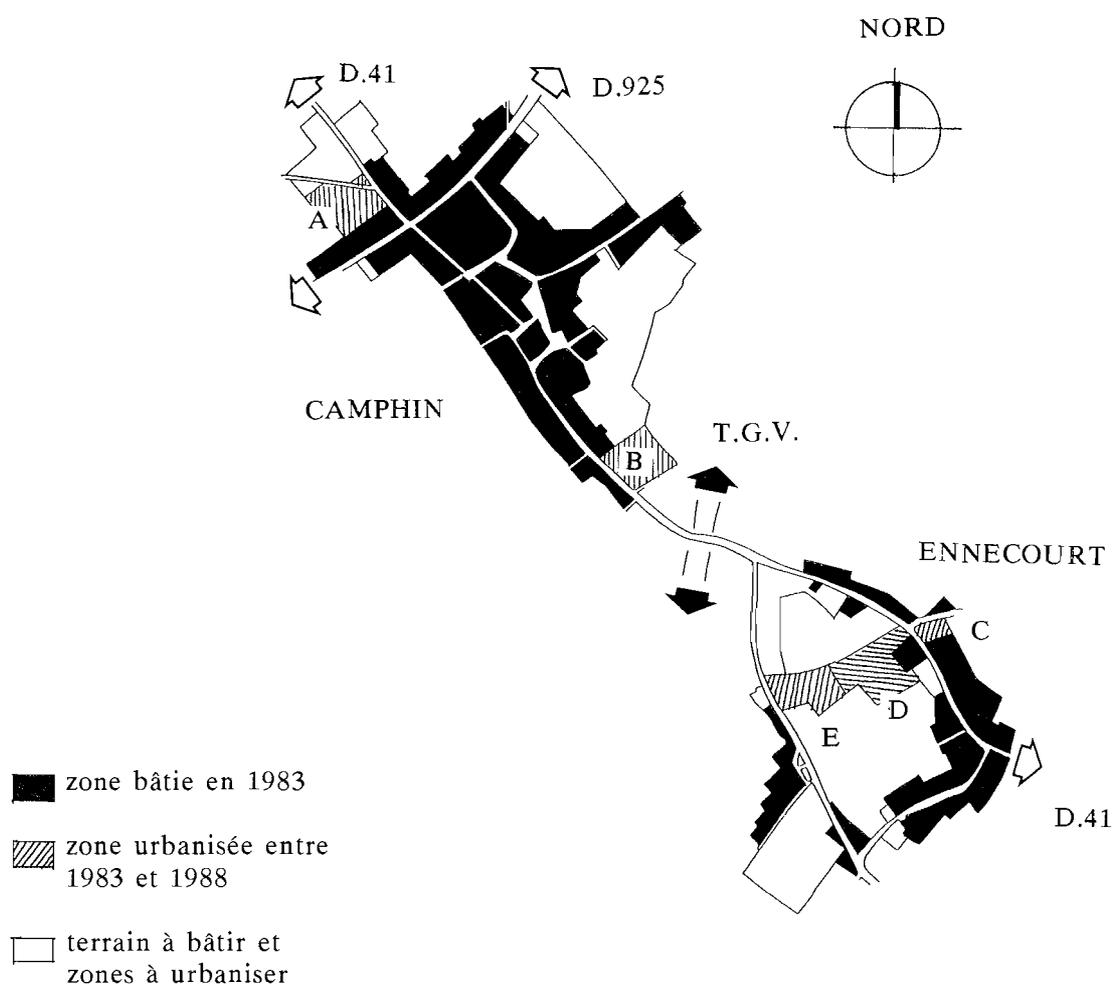


DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

CARACTERES MORPHOLOGIQUES

1 - DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE LE LONG DE LA D. 41

- . urbanisation traditionnelle ancienne en front à rue
- . urbanisation pavillonnaire récente autour d'antennes en impasse reliées à la D.41



échelle 1/20 000

- A Résidence du Moulin (18 maisons)
- B Clos du Joncquoy (17 maisons)
- C Résidence de la Palmeraie (3 lots)
- D Résidence de la Sapinière (52 maisons)
- E Clos du Riez (21 lots)

2 - ABSENCE DE CENTRE IDENTIFIABLE

- . éclatement des commerces le long de l'axe de développement et en bordure de la D. 925
- . égrainage des espaces et équipements publics le long de la rue du Général de Gaulle (église - cimetière, salle des fêtes, mairie, école, place et parking)

3 - VOIRIES PLUS ROUTIERES QU'URBAINES

- . longs tronçons de voiries rectilignes, aménagées de façon excessivement routière et favorisant les excès de vitesse.
- . nombreux trottoirs larges et espaces délaissés incitant à un stationnement automobile anarchique.



rue des Frères Alexandre



rue du Joncquoy

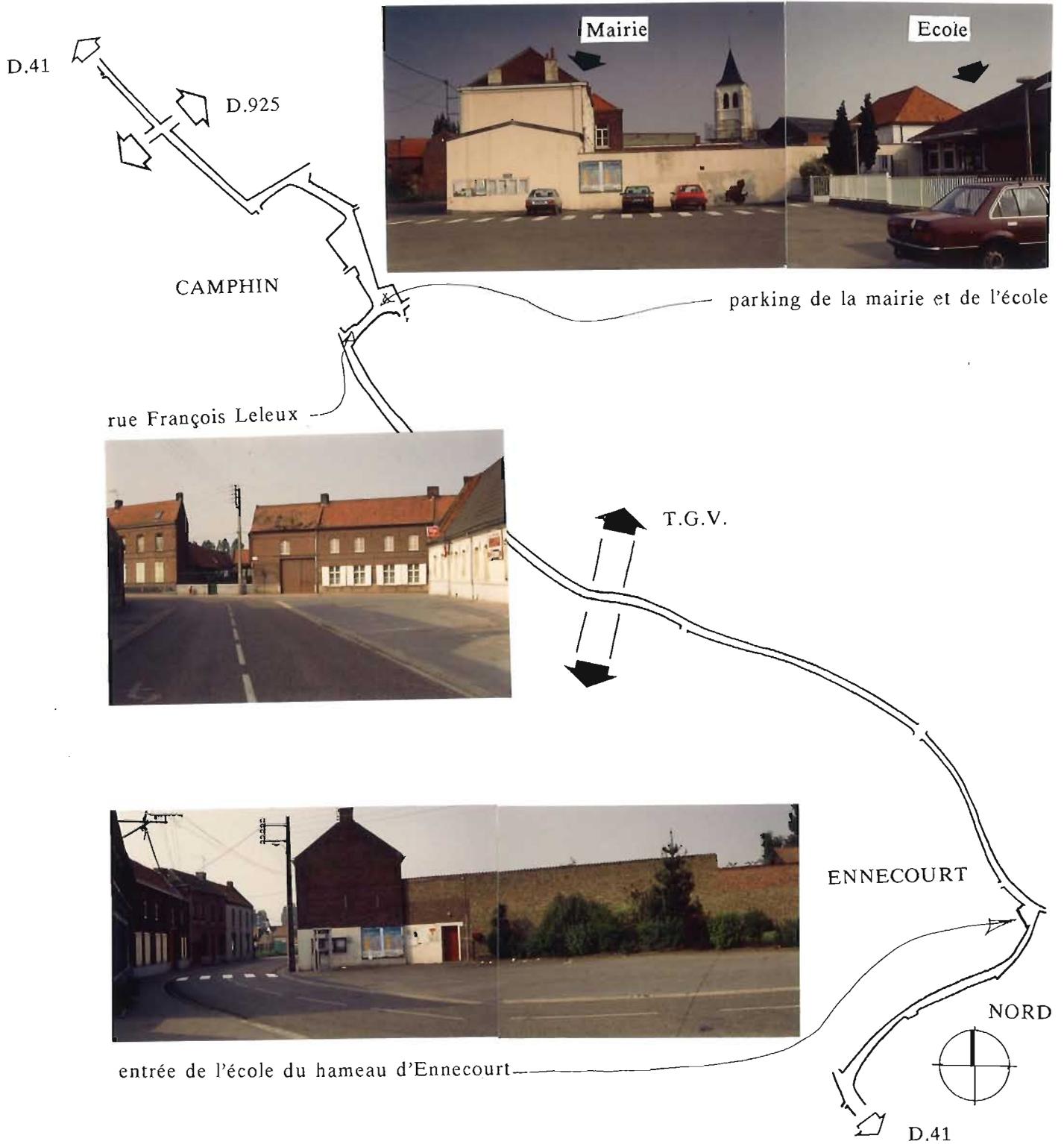
Piste cyclable doublant la voie automobile entre Camphin et Ennecourt.

Etant donné l'importance que représentent les déplacements à vélo, en particulier pour les enfants, dans une commune rurale telle que Camphin, il est souhaitable que la piste cyclable soit non seulement préservée et aménagée mais aussi prolongée dans la mesure du possible jusqu'à la forêt de Phalempin.



D.41 entre Camphin et Ennecourt

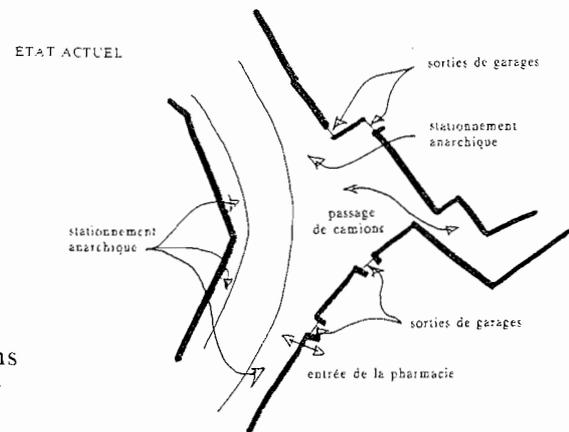
ESQUISSES D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'AXE
DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



Echelle 1/10 000

AVANT-PROJETS SOMMAIRES PORTANT SUR DES PROBLEMES
D'AMENAGEMENT LIES A LA SECURITE ROUTIERE

- Aménagement de la rue Cochez.
L'implantation de commerces en fonction d'opportunités foncières et l'absence de possibilités de stationnement à leur abords provoquent un stationnement anarchique dans la commune qui peut dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

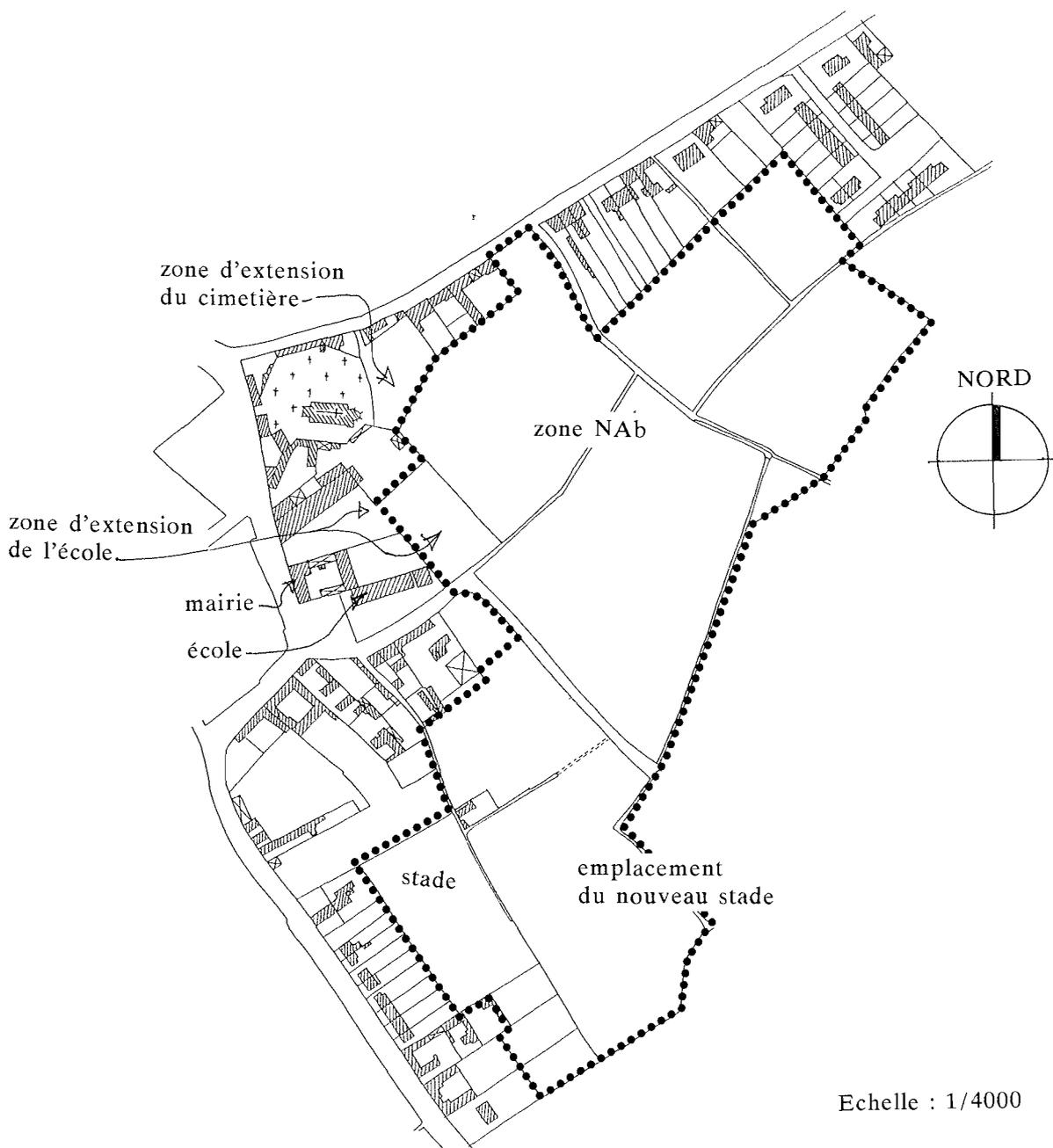


La rue Cochez fait, à ce titre, partie des espaces que la commune souhaite voir aménager le plus rapidement possible. Une étude préalable du problème montre cependant qu'un aménagement ponctuel risque de ne pas apporter de solution satisfaisante et qu'une remise en cause plus profonde de l'aménagement de l'ensemble du réseau viaire de Camphin devrait être envisagée (hiérarchisation des voies, création de "cours urbaines...")

- Création de deux abri-bus et aménagement de leurs abords dans le hameau d'Ennecourt.
L'urgence du déplacement des abri-bus de la D.925 crée une opportunité pour repenser l'organisation de l'ensemble des abri-bus dans la commune.

OPPORTUNITE D'UNE ETUDE DE RESTRUCTURATION DU CENTRE

- Extension de l'école du centre en cours d'étude
- Agrandissements du cimetière et du stade prévus à court terme
- Zone N.A. réservée au P.O.S. située entre ces équipements
- Problèmes de sécurité lié à la vitesse des véhicules et à leur stationnement anarchique (l'étude des difficultés de stationnement rue Cochez face à la pharmacie montre l'inutilité de traiter ce problème par un aménagement ponctuel et la nécessité d'envisager une restructuration complète de la circulation dans cette rue).



PAYSAGEMENT DE LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES

Suite à plusieurs demandes d'entrepreneurs souhaitant s'implanter le long de la départementale 925, la commune étudie dans quelles conditions ces demandes pourraient être satisfaites.

Dans ce cadre elle souhaite une étude d'impact sur le site et la réalisation d'un cahier de recommandations afin de favoriser une intégration maximale des bâtiments à l'environnement.



CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Cible visée : la population camphinoise

Objets :

- sensibiliser au patrimoine architectural et paysager de la commune
- donner des conseils pratiques pour valoriser ce patrimoine

Thèmes :

- clôtures (voir détail ci-dessous)
- percements de baies
- extensions
- couleurs et matériaux de façade
- fleurissement

Document à remettre :

Cahier 21 x 29,7 d'une quarantaine de pages environ, divisible en plusieurs feuillets pouvant être intégrés dans le bulletin municipal au fur et à mesure de l'avancement général de l'étude.

*
* *

Fiche détaillée concernant le thème CLOTURE donnée à titre indicatif.

Éléments à prendre en compte

- situation dans la commune
 - espace bâti traditionnel
 - espace pavillonnaire récent
 - espace rural
- fonction
 - limite d'un jardin d'agrément, d'un potager, d'une cour...

Éléments de définition de la clôture

- hauteur
- épaisseur
- transparence
- matière (minérale, végétale)
- couleur

Réglementation et adresses utiles